

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019

Présents :

Mme PONCHAUX - MM BONDELU - DESPREZ – BOSSU - Mmes TALFER – JACQMIN
MM BONAMY - DUPONT - CATTEZ - Mmes VANDENABEELE – QUINZAIN -
MALBRANQUE et M. DESCAMPS (13 présents).

Excusés:

Mme MAZINGHIEN donne pouvoir à Mme JACQMIN.
M. BAR donne pouvoir à M. BOSSU.
M. BOUTRY donne pouvoir à M. CATTEZ.
Mme BONTE donne pouvoir à Mme TALFER.
Mme DRUELLE donne pouvoir à M. BONDELU (5 pouvoirs).

Absents :

Mme DELPORTE – MM. FLEURIE et BRUNELLE.

Avant de démarrer la séance Madame le Maire signale qu'un projet de délibération (mis sur table) concernant la mutualisation de l'assurance statutaire avec le Centre de Gestion du Nord a été ajouté à l'ordre du jour.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur DESCAMPS est désigné secrétaire de séance.

Il sera chargé de faire l'appel et de rédiger le procès-verbal du conseil, assisté par Madame HERDHUIN, Directrice Générale des Services.

Celle-ci sera amenée, si nécessaire, à apporter des précisions administratives sur les dossiers évoqués au cours des débats.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

Le compte rendu de la séance du 5 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre de sa délégation de compétence, elle n'a rien signé depuis le dernier conseil municipal. Elle donne ensuite la parole à Monsieur BONDELU, Adjoint aux Finances pour présenter le point budgétaire suivant.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 :

La décision modificative n° 2 votée par le conseil municipal du 5 décembre 2019 a entraîné un déséquilibre de la section de fonctionnement.

Il convient donc d'équilibrer le budget en section de fonctionnement en diminuant les dépenses (ajustées au plus juste en fonction des crédits réellement consommés sur l'année) de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitre 012 - Charges de Personnel et Frais Assimilés

Article 6411 - Personnel titulaire :

- 2 500.00 €

Chapitre 67 - Charges Exceptionnelles

Article 6713 - Secours et dots :	- 400.00 €
Article 6714 - Bourses et prix :	- 687.24 €
TOTAL :	- 3 587.24 €

La section d'investissement reste, quant à elle, en déséquilibre positif ce qui ne pose pas problème dans le cadre d'opérations d'ordre comptable.

Délibération 2019/74 – Adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire reprend la parole pour la suite des débats.

TARIFS DES LOCATIONS DES SALLES MUNICIPALES :

La délibération 2019/64 prise par le conseil municipal le 5 décembre dernier incluait la location de la salle des aînés et de la salle du conseil municipal pour des funérailles civiles. Ces bâtiments étant des propriétés du Centre Communal d'Action Sociale, c'est à cette instance qu'il revient de délibérer sur un tarif.

Il est donc proposé de voter les mêmes tarifs que ceux proposés le 5 décembre en enlevant ces 2 salles.

HEURE D'INTERVENTION AGENT :	37 € 00
NETTOYAGE VAISSELLE ET VERRES :	118 € 00
ENTRETIEN LOCAUX :	118 € 00
CAUTION SONO PORTATIVE POUR ASSOCIATIONS	200 € 00

SALLE POLYVALENTE (EMMERINOIS UNIQUEMENT) :

Vin d'Honneur :	333 € 00
Banquet Repas (pour les particuliers) :	
1 jour :	536 € 00
2 jours consécutifs :	803 € 00
Associations (2 ^{ème} utilisation dans l'année) :	268 € 00
Caution :	400 € 00

Délibération 2019/75 – Adoptée à l'unanimité.

MUTUALISATION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE AVEC LE CDG 59 :

Le CDG 59 propose, à nouveau, à notre commune de mutualiser son assurance statutaire avec d'autres communes. Cette possibilité, déjà étudiée il y a quelques années, avait été abandonnée car nous avons, à l'époque, obtenu de meilleurs tarifs.

Le contrat actuel prendra fin le 31 décembre 2020 et il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le principe de mutualisation. Après audit, un appel d'offres sera lancé et la Commune garde la faculté d'adhérer ou non, selon les tarifs qui seront proposés par le titulaire du marché, lancé par le CDG 59.

Il est nécessaire de connaître la décision du conseil municipal dès à présent pour participer à l'audit des besoins qui sera lancé dès le début 2020.

Délibération 2019/76 – Adoptée à l'unanimité.

Madame le Maire souhaite à l'ensemble du conseil municipal de bonnes fêtes de fin d'année et lève la séance à 19 H 15.

Le Secrétaire,

Wilfrid DESCAMPS

